

Rue Notre-Dame 9
5000 Namur
Fax : 081/ 230.945
Site: www.ps-pw.be

Interpellation de Mme Fernandez Fernandez à M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce Extérieur et des technologies nouvelles, sur « la restructuration chez INBEV ».

Comme vient de le dire mon Collègue, M. Wesphael, AB-Inbev a l'intention de réduire l'emploi net en Belgique de 263 unités. Seul site de production wallon, l'usine de Jupille près de Liège perdra 63 de ses 578 emplois. Monsieur le Ministre, à l'instar des syndicats, nous ne pouvons cacher notre amertume. Une fois de plus, notre pays paie un lourd tribut à la restructuration des activités de cette entreprise en Europe occidentale. Au niveau liégeois, la suppression des 63 postes pour le site de Jupille entraînerait la disparition définitive du centre administratif. Cette restructuration aurait un double objectif, à savoir, d'une part, l'optimisation des activités de vente au changement de comportement des consommateurs qui boivent de plus en plus de bières spéciales et consomment de plus en plus souvent à domicile plutôt qu'au café et, d'autre part, de réduire au maximum le poids des activités support – finances, achats, ressources humaines – en les centralisant dans un seul endroit afin de concentrer tous les moyens sur les activités clés : la production et la vente. AB-Inbev ne fait ainsi que rééditer le mouvement opéré en 2006 lorsqu'il avait délocalisé une série de services support dans des centres de services partagés exploités par des sous-traitants situés en République tchèque et en Hongrie. Il est cette fois notamment question de sous-traiter la gestion des fiches de paie à Budapest et la gestion des commandes électroniques à Prague. Or, contrairement aux entreprises qui, en cette période de crise économique, souffrent, nous sommes ici confrontés à un groupe qui se porte bien, qui fait de plantureux bénéfices et dont les parts de marché sont en croissance en Belgique. Quelle est, dès lors, la nécessité de restructurer ? Mais ce groupe s'est également lancé dans une vaste opération de rachat d'entreprises dont la dernière en date n'est autre que le géant américain, Anheuser-Busch, pour 53 millions de dollars et qu'il faut bien financer cette opération. Bien évidemment, ce sont les travailleurs qui trinquent encore. Monsieur le Ministre, ce qui est inacceptable, c'est que cette entreprise n'est pas en perte de bénéfices, ni en perte d'activités. Le groupe n'a aucun argument économique pour justifier une telle restructuration. Il s'agit simplement de la volonté de gagner, toujours plus, en période de crise, en procédant à des licenciements, en ajustant à la baisse la seule variable ajustable aux yeux des cost-killers qui sont imposés récemment aux postes clés dans cette entreprise, c'est-à-dire l'emploi. Par ailleurs, cette opération de restructuration aura pour conséquence de diminuer la qualité des emplois, dans cette entreprise, en s'attaquant aux forces de vente. Il s'agit manifestement d'une tentative effrénée, de faire des économies, département après département. Et une des conséquences de cette situation sera inévitablement de faire appel à du personnel intérimaire pour effectuer une partie du travail des personnes licenciées. Monsieur le Ministre, avez-vous déjà eu des contacts avec la direction du groupe et avec les syndicats depuis l'annonce de la direction du groupe ? Monsieur le Ministre, nous commençons à subir les conséquences économiques de cette crise financière libérale, qui touche maintenant, de plus en plus, l'économie réelle et frappe de plein fouet les travailleurs. En cette période de crise économique, des entreprises souffrent de la situation générale et notre mission est, bien entendu, d'aider ces entreprises et leurs travailleurs. Ici, manifestement, cette prétendue restructuration n'est qu'une mise sur le carreau de centaine de travailleurs et de leur famille sous prétexte de crise, et cela est tout simplement inacceptable à nos yeux. En effet, ce groupe, né du rachat, l'an dernier, de l'américain Anheuser-Busch (AB) par le belgo-brésilien Inbev, a dégagé un

bénéfice net de 1,546 milliard de dollars, soit plus du double des 690 millions affichés par le seul Inbev sur la même période 2008. Alors, nous pensons que cette course à la maximalisation du profit semble tout bonnement indécente et indigne. En cette période difficile, il serait à mon sens plus légitime de se contenter d'un bénéfice qui soit un peu plus mesuré et qui permette aux gens de vivre. Tout le monde doit contribuer à l'effort de la société et, notamment ceux qui font des plus-values conséquentes sur les actions boursières. Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Quelles démarches avez-vous déjà dégagées afin de sauvegarder des emplois dans une entreprise qui continue à faire du bénéfice ? Ne pourrait-on pas protéger, et j'associe M. Bolland, à ma réflexion, les travailleurs au service d'entreprises qui font des bénéfices en liant le niveau d'indemnité de préavis à la hauteur des bénéfices ? Plus l'entreprise fait des bénéfices, plus il est coûteux pour elle de licencier du personnel. Ce serait une première sanction directe. Dans le cadre de vos missions, Monsieur le Ministre, vous avez de nombreuses fois pu intervenir au nom de la Région wallonne, comme médiateur ou facilitateur lors de conflits sociaux d'entreprises de notre Région. Votre qualité de Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur vous confère un rôle important dans le combat pour l'emploi dans notre Région. Pouvez-vous, dès lors, Monsieur le Ministre, nous indiquer quelle sera votre attitude face à cette nouvelle menace pour l'emploi ? Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. M arcourt :

Je vois que l'on m'a accordé 20 minutes, mais je ne vais pas les utiliser 20 minutes. Non pas, que le sujet ne le mérite pas, il le mériterait probablement bien plus. Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion, malheureusement d'aborder le problème d'InBev, avant même qu'il ne s'appelle AB InBev. Il y a trois ans, il y a eu une première restructuration. Cette restructuration était illustrative de la manipulation que l'on peut faire pour maintenir un cours de la bourse. Puisque la veille de la publication des meilleurs résultats d'Inbev, on a lancé un grand plan de restructuration. À ce moment-là, j'étais encore Ministre de l'Économie et de l'Emploi, ce que je ne suis plus aujourd'hui et j'avais indiqué toutes mes craintes sur le fait que, notamment, sur le site de Jupille – et vous m'excuserez d'être malheureusement plus attentif au site de Jupille qu'aux sites en dehors de la Wallonie, même si je suis solidaire de tous les travailleurs –, à quel point il fallait se dire que cette délocalisation des services administratifs vers l'Europe centrale était réellement quelque chose d'inacceptable. L'intention qui a été donnée, au début de ce mois, par le groupe AB-InBev, n'est en réalité que l'exécution finale du plan de délocalisation puisque, il n'y aura plus, au sein du site de Jupille, aucune fonction support. L'entreprise à Jupille se transformera exclusivement – ce n'est pas mal – en une production de bière. J'ai communiqué mon point de vue, en indiquant que :

– il n'y avait pas de raison fondamentale à faire cette délocalisation, ni celle de 2006, ni celle d'aujourd'hui;

– qu'une entreprise comme AB-Inbev devait montrer l'exemple en matière sociale et spécialement dans la crise qui est la nôtre. Il est évident qu'en matière de climat social, ces règles n'ont pas été respectées. J'ai eu, à la suite de cette communication, plusieurs contacts avec les responsables, j'en avais déjà eu avant avec les responsables syndicaux, depuis lors, j'ai des contacts avec des responsables notamment, avec le nouveau responsable du dossier, M. Van Biesbroeck qui est responsable pour l'Europe de l'Ouest et qui est en charge du dossier de la restructuration. Il m'a évidemment fait part d'un certain nombre de points de vues, allant dans un sens de négociations. Nous sommes toujours dans la phase 1 de l'intention du plan social. Aujourd'hui, je constate que nous assistons à une dégradation des relations sociales. Malheureusement, on parle de *lock out*. Il y a une rupture, il y a refus d'activité, et par solidarité les travailleurs de Jupille n'ont pas accepté de se rendre à la concertation, puisque leurs collègues de Louvain ont refusé de s'y rendre. Je suis évidemment très inquiet parce que, le combat des travailleurs est légitime et qu'il y a quelque chose

de profondément injuste. Nous n'assistons pas ici à un plan de restructuration lié à une entreprise en grande difficulté et il me semble que, justement, dans la crise économique qui est la nôtre, il pouvait y avoir une attention particulière pour les travailleurs qui ont tant donné à l'égard de cette entreprise. Vous avez abordé le problème de la diminution de consommation. On dit que pour la décennie passée, la consommation a diminué de manière importante- et que les coûts de rentabilité je ne fais que rapporter les propos tenus par la direction, je ne les fais pas miens –, en Belgique, sont particuliers, dans la mesure où la consommation de bière est beaucoup plus importante dans l'Horeca que dans la consommation à domicile. C'est peut être un signe de convivialité de nos concitoyens. Mais que les mesures prises tant en matière de sécurité routière – il convient de choisir au moment de prendre le volant, boire ou conduire mais aussi que les mesures prises en matière de protection de la santé, en matière de consommation de tabac, ont eu un impact supplémentaire sur la réduction dans l'Horeca, sur la consommation de bière. La direction dit : « *Pour soutenir l'Horeca, il y a des coûts qui sont supportés par l'entreprise puisqu'elle est la première entreprise productrice et venderesse de bière dans notre pays* ». La Jupiler, comme vous le savez se porte très bien. Elle fait une percée aux Pays-Bas. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que la direction doit négocier un plan avec les organisations syndicales. Il est temps que la compétence de la conciliation sociale reste fédérale et que des initiatives soient prises et que l'on ait également, au-delà de cette négociation, des assurances sur la pérennité des outils. Il faut être très attentif, et c'est le message que j'ai moi-même indiqué, au sein de la direction, c'est de dire : « *Il faut négocier avec les organisations syndicales et donner des engagements forts sur la pérennité des outils, et pour ce qui concerne la Région wallonne, la pérennité évidemment du site de Jupille.* ». Alors, je vous fais part de mon inquiétude puisque hier, il y a eu refus de négociations et, aujourd'hui, un refus de conciliation. Avec mes Collègues du Fédéral, nous allons faire en sorte d'examiner ce dossier de manière coordonnée – celui-ci concerne la Wallonie, la Flandre mais aussi le Fédéral – et principalement avec ma Collègue, Ministre fédérale de l'Emploi, nous examinerons toutes les initiatives possibles pour :

- restaurer le dialogue social qui me paraît essentiel;
- faire en sorte que la pérennité des outils dans notre pays soit assurée;
- qu'il y ait aussi une prise de conscience.

Vous avez indiqué qu'il y avait un ancien Premier Ministre au conseil d'administration, je pense qu'il devrait indiquer qu'une entreprise qui est l'une des premières à porter le pavillon belge, doit montrer qu'elle n'est pas simplement un marché « à cash ». Les êtres humains sont ceux qui font fonctionner une entreprise et méritent donc le respect. Ici, je pense que, manifestement, il y a eu une transgression. Il convient, aujourd'hui, d'être attentif dans la mesure où, encore plus que le site de Jupille, le site de Louvain est à la grande exportation et qu'il est donc tout aussi, possible de faire brasser cette bière ailleurs et de l'embouteiller ailleurs. Tout cela pour dire que si cette entreprise dit : « *qu'elle est belge* », il convient aujourd'hui qu'elle montre l'exemple du climat social et de la capacité qu'ont les entreprises de restaurer un climat social serein en leur sein.